

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Allier

Cadre réglementaire

Le C.D.T, outil de développement, promotion et communication du Département

Aux termes de la loi du 23 décembre 1992, le Comité Départemental du Tourisme participe à l'initiative du Conseil général à la préparation et à la mise en oeuvre de la politique touristique départementale.

Le CDT contribue à assurer au niveau du département, le développement, la promotion et la commercialisation de l'offre touristique, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale ou régionale établie à cet effet.

Missions

Promotion & communication

- Stratégie & plan marketing
- Gestion des relations presse
- Conception, réalisation et diffusion des éditions d'appel, pratiques ou thématiques
- Programmation des actions de promotion et accompagnement des acteurs dans leur prospection commerciale
- Gestion de la demande d'information et de documentation
- Animation du site Internet et développement multimédia
- Suivi du dispositif financier départemental, *Fonds Commun de Promotion*

Missions

Mise en marché & commercialisation

Mission assurée par la **centrale de réservation départementale** du CDT :

- Commercialisation des hébergements labellisés Gîte de France
- Commercialisation des séjours clé en main pour les clientèles individuels ou groupes
- Développement de la gamme des prestations en partenariat avec les acteurs locaux du tourisme.

Missions

Développement

- Élaboration et animation du Schéma de développement du tourisme et de loisirs 2006/2010
- Ingénierie touristique :
 - Aide aux porteurs de projets privés, associatifs, publics ou institutionnels
 - Suivi des réflexions et politiques du Conseil Général ou des territoires
- Animation de l'observatoire départemental du tourisme
- Coordination de la politique Tourisme & Handicap
- Animation du plan de fleurissement et d'embellissement départemental

Le schéma de développement



Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs 2006/2010 constitue un cadre stratégique et définit les grandes orientations de développement autour de trois axes :

Enjeu de structuration

Professionnalisation de l'offre face à un marché extrêmement concurrentiel ;
Politique spécifique de développement de filières avec des choix thématiques

Enjeu de marché

Adaptation et évolution de la destination Allier face aux évolutions du marché touristique et des demandes : clients « zappeurs », attentes élevés, pratiques versatiles,...

Enjeu d'organisation

Une coordination plus efficace entre les multiples acteurs qui mènent l'action touristique dans le département, à différents niveaux et sur des champs de compétences variés

<p><i>Enjeu de structuration</i></p>	<p>1. Soutien à l'hôtellerie indépendante</p> <p>2. Amélioration de la qualité de l'hôtellerie de plein air</p> <p>3. Meublés touristiques</p> <p>4. Autres formes d'hébergement</p> <p>5. Restauration</p> <p>6. Mise en réseau de pôles culturels et historiques</p> <p>7. Mise en tourisme des activités de pleine nature</p> <p>8. Les Villes d'Eaux</p> <p>9. Tourisme & Handicap</p>
<p><i>Enjeu de marché</i></p>	<p>10. Connaissance de la demande / activité touristique</p> <p>11. Plan marketing et de communication</p> <p>12. Promotion touristique</p> <p>13. Commercialisation de l'offre départementale</p>
<p><i>Enjeu d'organisation</i></p>	<p>14. Organisation touristique départementale</p> <p>15. Animation et suivi de la politique</p> <p>16. Porteurs de projets</p> <p>17. Professionnalisation des partenaires touristiques</p> <p>18. Gestion de l'information touristique</p>